



Présentation brève et synthétique

du budget primitif 2025

1) ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget 2025 est présenté dans un contexte particulier puisque le PLF 2025 n'est pas encore voté au Parlement. De ce fait, il demeure de nombreuses incertitudes sur les mesures qui seront approuvées qui impacteront les collectivités territoriales.

Pour la première fois, le budget est présenté avant le vote du compte administratif de l'année N-1, il conviendra donc de présenter un budget supplémentaire en cours d'année qui intégrera la reprise des résultats.

Comme évoqué dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, la commune poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintient un niveau d'investissement dynamique.

2) PRIORITE DU BUDGET

Les priorités budgétaires clairement affichées pour l'année 2025 :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement en limitant la hausse éventuelle sous le niveau de l'inflation.
- Optimiser nos recettes sans impacter le pouvoir d'achat des chevignois
- Poursuivre la mise en œuvre de notre plan pluriannuel d'investissement
- Limiter notre endettement, même si le financement du programme d'investissement 2025 nécessitera la réalisation d'un nouvel emprunt.
- Préparer l'avenir en lançant les études pour les futurs projets d'investissement (école de musique, école Henri marc, ...)

3) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, comme l'ensemble du budget de la collectivité, a été construit sur la base de recettes prudentes et de dépenses optimisées.

3.1 les recettes

Les recettes de fonctionnement représentent 12.571.873 euros et se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	€
013	Atténuations de charges	150.000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28.700 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	974.300 €
73	Impôts et taxes	1.709.573 €
731	Fiscalité locale	7.024.300 €
74	Dotations et participations	2.557.350 €
75	Autres produits de gestion courante	120.610 €
76	Produits financiers	40 €
77	Produits exceptionnels	5.000 €
78	Reprises d'amortissements, dépréciation et provision	2.000 €
	TOTAL	12.571.873 €

Comme précisé dans les éléments de contexte, les recettes de fonctionnement n'intègrent pas le résultat de fonctionnement N-1.

La fiscalité est présentée sans hausse de taux ni de bases. La dynamique fiscale est toutefois toujours présente et les projets immobiliers qui sortiront de terre en 2025 sont garants de cette dynamique : **6.445.700 €** sont inscrits au budget 2025 au titre des impôts directs locaux.

La qualité des services proposés aux chevignois est également la garantie d'une belle dynamique du produit lié aux services. En effet, 974.300 € de recettes sont attendues dont :

- 65.000 € de redevances « spectacles »,
- 95.000 € pour l'accueil de la petite enfance,
- 440.000 € pour le périscolaire, la restauration et la tête et les jambes,

- 100.000 € de droits d'entrées à la piscine municipale,

Au titre du chapitre 75 « autres produits de gestion courante », il est à noter la somme de 35.000 € de recettes liées à l'organisation du salon de l'habitat 2025. Cette recette vient compléter celles liées à la location des salles communales.

3.2 les dépenses

Les dépenses de fonctionnement représentent 12.571.873 € et se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	3.475.638,94 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6.900.000 €
014	Atténuations de produits	50.000 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	844.313,06 €
65	Autres charges de gestion courante	1.132.921 €
66	Charges financières	157.000 €
67	Charges exceptionnelles	10.000 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2.000 €
	TOTAL	12 571 873 €

3.2.1 Les charges à caractère général

Le double objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de maintien de la qualité des services proposés aux chevignois se retrouve dans la construction du budget 2025.

A noter notamment dans nos priorités :

- Les actions en faveur des familles et de la parentalité (52.500 €) : ateliers parents/enfants, PIJ, 1ers secours baby sitting, spectacles petite enfance, carte avantage jeunes, animations diverses, analyse de la pratique
- Le développement d'une politique culturelle accessible à tous (214.300 €) : concerts, animations, médiathèque
- Le parcours de l'enfant au sein de nos différentes structures dont :
 - o 52€ par élève pour les fournitures scolaires (44.356 €)
 - o 270.000 € pour la restauration scolaire

- 163.600 € pour le fonctionnement du club jeunesse, de la tête et les jambes et les séjours jeunes ainsi que l'ALSH Ez Allouères
 - 9.200 € pour des projets particuliers : échecs, initiation 1ers secours, semaine de la prévention, médiation animale, projet culturel avec Dominique DIMEY
 - 20.500 € pour le transport des élèves vers la piscine et la location de mini-bus.
- L'entretien des espaces verts : 428.000 €.

Le reste des charges à caractère général concernent essentiellement les frais de fonctionnement de nos bâtiments (eau, gaz, électricité), le ménage, l'entretien des bâtiments, Les investissements réalisés permettent de diminuer nos consommations énergétiques.

3.2.2 les charges de personnel

Elles représentent la somme de 6.900.000 € en 2025.

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les hausses marginales concernent :

- La hausse de la cotisation à la CNRACL,
- La progression naturelle des carrières
- La participation à la prévoyance des agents
- La revalorisation des métiers de la petite enfance
- La progression de carrière des agents

L'anticipation des départs en retraite 2025 permet de garantir la continuité de service et le maintien de la qualité des prestations proposées par les agents.

Aucun recrutement **nouveau** n'est prévu en 2025 en dehors de l'impact de la reprise en régie de l'extrascolaire. Un 1^{er} bilan sera présenté à la fin de 1^{er} semestre 2025.

3.2.3 les autres charges de gestion courante

Cette somme de 1.132.921 € regroupe notamment :

- Les indemnités des élus (160.000 €)
- L'adhésion à différents organismes : mission locale, maires de côte d'or, passeport du civisme, ville amie des aînés, communes forestières,
- Les subventions aux associations (512.000 €). Maintien de l'effort porté à l'accompagnement des associations chevignaises.
- 19.000 € pour les voyages scolaires
- 282.000 € pour la subvention versée au CCAS (Les charges de personnel du CCAS sont assurées par le budget principal de la Mairie et font l'objet d'un remboursement par le CCAS, tout comme les charges de fonctionnement)

3.3 Niveau d'endettement de la collectivité

Au 01 janvier 2025, l'encours de la dette communale était de 7.094.333 € € soit un ratio par habitant de 629 € ce qui est nettement inférieur au ratio des communes comparables selon les critères de la direction générale des finances publiques.

3.4 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la commune se situera à un niveau de 5 ans en fonction de la date de déblocage des fonds du nouvel emprunt.

Pour mémoire, la direction générale de la comptabilité publique et celle des collectivités locales considèrent que les communes ayant une capacité de désendettement inférieure à 8 ans sont dans une situation correcte alors que le gouvernement a quant à lui fixé un seuil de 12 années pour le bloc communal dans le cadre de la nouvelle procédure d'encadrement budgétaire qu'il a mis en place.

3.5 Niveau des taux d'imposition

Suite aux différentes réformes et notamment suite à la suppression de la taxe d'habitation, la Mairie n'a plus qu'un seul levier fiscal actionnable : la taxe sur le foncier bâti (TFB)

Le budget 2025 a été construit sur la base des taux de fiscalité identiques à 2024 et sans hausse de bases (dans l'attente de la validation du projet de loi de finances 2025) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80.90 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.64%

La présentation des dépenses de fonctionnement par nature permet d'identifier :

- 2.270.760 € pour les services généraux,
- 58.090 € pour la sécurité,
- 1.753.809 € pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage,
- 3.270.020 € pour la culture, vie sociale, la jeunesse et le sport
- 1.248.255 € pour la santé et l'action sociale

4) La section d'investissement

4.1 les recettes

Les recettes d'investissement représentent 7 995 691,76 euros et se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	730.000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	844.313,06 €
041	Opérations patrimoniales	120 636,47 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	390.000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	€
13	Subventions d'investissement	3 428 648,69 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 482 093,54 €
	TOTAL	7 995 691,76 €

4.1.1 le virement de la section de fonctionnement

Ce montant sera précisé dans le cadre du budget supplémentaire à l'issue de la reprise des résultats de l'exercice 2024.

4.1.2 le produit des cessions d'immobilisation

Cette somme de 730.000 € correspond aux décisions de vente prise par le conseil municipal dont celle permettant la réalisation de la future résidence seniors (675.000 €).

4.1.3 Dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit du FCTVA.

4.1.4 Subventions d'investissement

La somme de 3.428.648,69 € représente les subventions **obtenues** pour la réalisation de notre programme d'investissement :

- Buisson Rond : 2.899.437,71 € (Feder, Etat, CAF et département)
- Ez Allouères : 247.000 € (Etat, région et Département)
- PAE allée des poètes : 171.810,98 €
- Skate park : 75.400 € (Département)
- Eclairage monument aux morts : 5.000 € (Département)

- Caméras VSU ; 25.000 € (Département)
- Gestion quantitative de la ressource en eau (cuve piscine) : 5.000 € (Département)

La section d'investissement est équilibrée grâce à la réalisation d'un emprunt de 2.482.093,54 €. Cet emprunt sera diminué dans le cadre du budget supplémentaire.

4.2 les dépenses

Les dépenses d'investissement représentent 7 995 691,76 euros et se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 700 €
041	Opérations patrimoniales	120 636,47 €
16	Emprunts et dettes assimilées	560.000 €
20	Immobilisations incorporelles	169.827,79 €
21	Immobilisations corporelles	1.616.666,06 €
23	Immobilisations en cours	5.499.861,44 €
	TOTAL	7 995 691,76 €

4.2.1 Les immobilisations incorporelles

Cette somme de 169.827,79 € intègre :

- La fin des études et des missions AMO lancées en 2024 (52.427,79 €) : cimetière, ville amie des aînés, photovoltaïque)
- Le lancement des études pour les futurs projets d'investissement (95.000 €) : école de musique, Mas, missions de prestations intellectuelles diverses,
- Le paiement de divers logiciels : 19.400 €
- Les frais d'insertion pour les marchés de travaux : 3.000 €

4.2.2 Les immobilisation corporelles

Nous retrouvons dans ce chapitre différents investissements dont :

- La réalisation du skate park : 300.000 €
- La poursuite des travaux menés dans la cadre du marché de performance énergétique : 302.675 €
- Des travaux à la maison de l'enfance (65.000 € : nouveau chalet, abri à poussettes, peinture murs)
- Des investissements sur les espaces verts (26.000 €)
- L'acquisition de jeux, de CD/DVD et de livres à la médiathèque (27.000 €)
- Le remplacement d'appareils électroménagers dans les cantines (20.500 €)

- L'extension du parc de caméras de vidéoprotection (50.000 €)
- Le verdissement du parc automobile : 125.000 €
- Le mobilier de l'école maternelle Buisson Rond (30.000 €)
- La mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique à la Mairie : 20.000 €
- Le remplacement des serveurs de la Mairie (110.376 €)

4.2.3 Les immobilisations en cours

La poursuite des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond mobilise la plus grande partie de l'enveloppe financière (3.5 M€).

Mais cette opération est complétée par d'autres travaux :

- Réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville (800.000 €)
- Lancement du plan leds : 235.000 €
- Reprise de la couverture du polygone : 280.000 €
- Travaux de voirie : 300.000 €
- Divers aménagements urbains : 37.000 €

La présentation des dépenses d'investissement par nature permet d'identifier :

- 1.281.700 € pour les services généraux,
- 82.500 € pour la sécurité,
- 3.820.350 € pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage, 1.163.275 € pour la culture, la vie sociale, la jeunesse et le sport,
- 60.875 € pour la santé et l'action sociale

5) MONTANT CONSOLIDE

En 2025, le montant consolidé du BP est de 20 567 564,76 euros en dépenses et en recettes.

Les ratios

Informations financières – ratios		Valeurs N	Valeurs N-1
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1.039,12	1065,90
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.111,39	1027.91
3	Dépenses d'équipement brut/population	645,61	591.42
4	Encours de dette/population	628,60	549.51
5	DGF/population	56,71	58.08
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,84 %	56.74 %
7	Dépenses réelles de fonct. et remb.annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	97,96 %	108.61 %
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	58,09 %	57.54 %
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	56,56 %	53.46 %
10	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	6,50 %	10.55 %